



**Pôle Procédures d'Affectation en Lycée
et d'Admission Post-Bac**

Aix-en-Provence, le 07 novembre 2025

CIRC N° 25/26- AC 000003

Affaire suivie par :

Séverine Renard

Tél : 04 42 91 70 15

Mél : ce.draio@region-academique-paca.fr

Rectorat de l'académie d'Aix Marseille

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence cedex 1

Le Recteur de la région académique,
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les proviseurs de lycées publics,
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames les inspectrices et monsieur l'inspecteur de
l'éducation nationale chargées de l'information et
l'orientation de l'académie d'Aix-Marseille,

s/c Madame et messieurs les inspecteurs d'académie
et directeurs académiques des services
de l'éducation nationale,

Objet : parcours passerelles 2025-2026 : enjeux et mise en œuvre – Académie d'Aix Marseille

Références

Article D.333-18 du code de l'éducation modifié par Décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique

Article D.333-18 du code de l'éducation modifié par Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014-art. 14

Article D.333-18 du code de l'éducation modifié par Décret n°2019-317 du 12 avril 2019 - art. 11

Article D.333-18 du code de l'éducation modifié par Décret n°2019-1588 du 30 décembre 2019 - art. 9

Circulaire n°2016-055 du 29 mars 2016 relative à la réussite à l'entrée dans le lycée professionnel

Bulletin officiel spécial n°1 du 4 février 2010 relatif à la mise en place des stages passerelles

Bulletin officiel du 03 juillet 2025 - circulaire de rentrée NOR : MENE2518841C

Site internet

Sur Eduscol, <https://eduscol.education.fr/661/reussir-l-entree-au-lycee-professionnel>

Sur Education.gouv

Plan Avenir : l'orientation, pour que l'avenir soit un choix – Mesure 8 : <https://www.education.gouv.fr/plan-avenir-l-orientation-pour-que-l-avenir-soit-un-choix-450556>

Accompagnement à l'orientation des élèves jusqu'à l'enseignement supérieur - Mise en œuvre du plan Avenir à partir de l'année scolaire 2025-2026 - VI. Organiser un pilotage coordonné et territorial du plan Avenir :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo27/MENE2519127N#>

L'orientation et la construction du projet professionnel de chaque élève sont essentielles à la réussite scolaire, à l'épanouissement et à l'insertion professionnelle. Une orientation réussie se fonde sur la maturation d'un projet qui peut connaître des changements de cap. Cela nous conduit à porter une attention particulière aux possibilités, même en cours d'année, de faciliter les passages entre les lycées généraux, technologiques et professionnels. Le parcours passerelles s'inscrit dans cette démarche en

favorisant de façon encadrée les changements de parcours de formation.

Grâce à ce dispositif pédagogique, un élève peut évoluer plus facilement d'une série ou d'une voie à l'autre, en cours ou en fin d'année scolaire. Ainsi, le choix d'orientation, par sa réversibilité, ouvre à l'élève la possibilité de changer d'avis, en tenant compte de ses besoins et de ses aspirations, sans être pénalisé dans son parcours scolaire.

Ce parcours passerelles nécessite la coordination et l'engagement concerté de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil (sous réserve de la décision d'affectation prononcée par l'IA-DASEN) afin de permettre l'adaptation de l'élève à ce changement d'orientation.

Tous les lycéens des voies générale, technologique et professionnelle peuvent en bénéficier, et prioritairement ceux de seconde souhaitant s'orienter de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle et inversement. Ces changements d'orientation se feront, de manière privilégiée, dans le cadre de parcours ascendants, avec inscription dans la classe supérieure à la rentrée suivante.

Le parcours passerelles comprend un stage d'immersion au sein de la formation demandée par l'élève au cours duquel il découvre les objectifs pédagogiques, la mise en œuvre du programme et ses attendus. Ce stage a lieu à compter du mois de novembre suivant la rentrée scolaire à l'issue de la période de consolidation et d'étapes incontournables.

La procédure pédagogique du parcours passerelles et sa mise en œuvre sont détaillées en annexe 1 et 2.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de vos équipes dans la mise en œuvre de ces parcours passerelles pour promouvoir et favoriser la réversibilité des parcours scolaires et une orientation réussie des élèves.



Benoît DELAUNAY

Pièces jointes :

- Annexe 1 Mise en œuvre des parcours passerelles 2025-2026
- Annexe 2 Dossier mise en œuvre des parcours passerelles 2025-2026